

CP 217

Commission paritaire pour les employés de casino.

Institution et modifications

(0) A.R. 06.03.1973 M.B. 13.04.1973

Article 1er

Compétente pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement intellectuel et leurs employeurs, et ce pour les employés de jeux proprement dits dans des salles de jeux et leurs employeurs.